

Résolution de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

12 et 13 juin 2024

La CEN du SNFOLC se réunit alors que le président de la République a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale en réaction aux résultats des élections européennes qui ont eu lieu le 9 juin.

Comme la Confédération, la CEN considère que cette dissolution « constitue un aveu d'échec des politiques menées (par Macron et son gouvernement) doublé d'un déni de démocratie sociale ». Avec la FNEC FP-FO, la CEN estime que « le gouvernement actuel porte la responsabilité (de cette situation), et avec lui tous les gouvernements de droite comme de gauche qui, depuis des décennies ont attaqué les droits des travailleurs et de la jeunesse, et se sont efforcés de faire baisser le coût du travail, de s'attaquer aux chômeurs, de saccager les services publics dont l'Ecole publique garante du droit à l'instruction et à des qualifications reconnues pour tous.

Cette politique a été aggravée sous la présidence d'Emmanuel Macron : démolition de pans entiers du Code du Travail, du Statut et de l'Assurance chômage, loi immigration, recours systématique à l'article 49.3, répression inédite des mouvements sociaux et de la jeunesse, marche à l'économie de guerre... » (Communiqué FNEC FP-FO du 11 juin 2024).

Pour toutes ces raisons, le SNFOLC refusera toute forme d'« union nationale » autour du chef de l'Etat et de son gouvernement en déroute.

Avec la Confédération et la Fédération, la CEN « réaffirme son opposition à toute forme de racisme et de rejet de l'autre » et restera « sur le terrain syndical pour porter ses revendications en toute indépendance et défendre les intérêts des salariés. ».

C'est pourquoi la CEN du SNFOLC, comme la FNEC FP-FO appelle à rejoindre les manifestations des 15 et 16 juin 2024 pour porter toutes ces revendications.

Comme la fédération et la confédération, le SNFOLC ne donnera aucune consigne de vote. « Notre seule boussole, ce sont les revendications ! » (Communiqué FNEC FP-FO du 11 juin 2024).

Cette situation survient alors qu'au plan mondial le contexte reste marqué par la marche à la guerre (les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 6,8 % pour atteindre le niveau record de 2 443 milliards de dollars en 2023).

En Palestine, l'armée israélienne a engagé son offensive contre Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, à proximité de la frontière égyptienne. Poursuivant son action génocidaire, malgré les interpellations et condamnations de nombre des plus hautes instances et institutions internationales, elle multiplie les massacres en visant délibérément des zones abritant des réfugiés. Ainsi, après le bombardement d'un campement le 26 mai, qui a soulevé l'indignation des peuples dans le monde entier, l'aviation israélienne a volontairement frappé une école gérée par l'ONU, dans le camp de Nousseirat, où s'abritaient des milliers de réfugiés.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN « réaffirme son exigence de cessez-le-feu immédiat et permanent, et d'arrêt des livraisons d'armes. En poursuivant ses livraisons, le gouvernement français se rend complice des crimes commis. » (Résolution de la CEF des 5 et 6 juin 2024)

De même, la CEN condamne les déclarations bellicistes du président Macron qui, alors que depuis 2022 la guerre en Ukraine a provoqué des centaines de milliers de morts de part et d'autre, tantôt envisage l'envoi de troupes, tantôt promet la livraison d'avions de combat, dans une surenchère guerrière risquant de plonger le continent européen dans un conflit généralisé entre puissances nucléaires.

Avec la FNEC FP-FO, la CEN condamne « la généralisation des conflits partout dans le monde dont les travailleurs sont les premières victimes », et considère que « les centaines de milliards votés pour entretenir la guerre en Ukraine doivent être réquisitionnés pour les services publics et la satisfaction des besoins sociaux. » (alors que 413 milliards d'euros sont consacrés aux dépenses d'armement dans le cadre de la loi de programmation militaire 2024-2030, le ministre de l'économie a décrété des dizaines de milliards d'euros de coupes budgétaires dans les ministères pour les années 2024 et 2025, dont 700

millions d'euros pour 2024 à l'Education nationale).

Dans ce contexte de marche à la guerre, la CEN réaffirme son refus de l'embrigadement des élèves de collège et lycée et d'abrogation du SNU. À ce titre, elle dénonce fermement l'utilisation d'épreuves d'examens pour manipuler des élèves mineurs à des fins de propagande, comme cela s'est fait à l'occasion du sujet d'EMC du DNB en Amérique du Nord. Avec la FNEC FP-FO, la CEN rappelle que « *la place des jeunes est à l'École pour accéder à l'instruction et à des qualifications pour ensuite prétendre à un vrai travail, avec un vrai salaire* », et qu'elle « *ne laissera pas nos collèges, nos lycées se transformer en lieux d'embrigadement de la jeunesse* » (communiqué FNEC FP-FO du 3 juin 2024). Le port des uniformes et la généralisation du SNU, à laquelle le gouvernement n'a jamais renoncé, détourneraient des milliards d'euros, qu'il faut au contraire consacrer aux postes nécessaires à l'instruction et à l'allègement des effectifs des classes.

De la même manière, la CEN condamne la répression brutale organisée par le gouvernement à l'encontre des étudiants et les lycéens qui se mobilisent pour le cessez-le-feu à Gaza. Les arrestations et la mise en garde à vue des élèves des lycées Claude Monet à Paris 13^{ème} le 3 mai, Maurice Genevoix à Montrouge les 16 et 17 mai, puis des 48 élèves des lycées parisiens Hélène Boucher, Voltaire, Victor Hugo, Bergson, Ravel le 6 juin, alors qu'ils occupaient pacifiquement le lycée Hélène Boucher pour protester contre les massacres en cours à Gaza, sont inacceptables.

Elles participent de l'escalade autoritaire qui a conduit le gouvernement à remettre en cause au cours des derniers mois les libertés démocratiques, parmi lesquelles les libertés de se réunir, de se rassembler, de manifester, et dans ce cadre à multiplier les procédures visant à criminaliser l'action de tous ceux, militants syndicalistes, militants politiques, citoyens, lycéens, qui protestent contre les massacres et les crimes de guerre et réclament un cessez-le-feu en Palestine.

Dans cette situation, la CEN déclare son soutien plein et entier aux étudiants et lycéens, et à leurs organisations (notamment l'USL et son président Gwenn Thomas-Alvez interpellé le 17 mai) qui défendent la paix, l'École publique, les droits et libertés. Elle se félicite du communiqué intersyndical CGT Educ'action, FNEC FP-FO, FSU et Sud Education du 7 juin condamnant « *la répression dirigée contre les lycéens, les étudiants et leurs organisations qui se mobilisent pour la paix et leurs revendications* ».

Au plan national, la CEN considère que les élections du 9 juin ne font que confirmer que Macron et son gouvernement n'ont aucune légitimité à poursuivre la mise en œuvre de leur programme de guerre économique et sociale contre les droits et garanties collectives conquis par les travailleurs, afin d'imposer à tous la baisse du « coût du travail », et qu'ils accentuent depuis 2022 au nom de l'économie de guerre.

Ainsi, la CEN condamne l'annonce, le 27 mai, par le Premier ministre Attal de nouvelles mesures qui, au prétexte de réformer l'assurance chômage, vont encore aggraver la précarité de millions de demandeurs d'emploi notamment en durcissant les

conditions d'accès à l'allocation chômage et en réduisant la durée d'indemnisation. Avec la confédération et la fédération, la CEN « *s'oppose à toute remise en cause des droits aux allocations chômage, (...) le CCN affiche sa détermination à empêcher toute remise en cause des droits des chômeurs. Dans ce cadre, le CCN exige l'abrogation de toutes les mesures imposées par le gouvernement au mépris du paritarisme au travers des réformes de 2021 et de 2023.* ».

La CEN condamne également l'acharnement du ministre de la Transformation de la Fonction publique, Stanislas Guerini, à mettre en œuvre le plan présidentiel de liquidation de la Fonction publique et des statuts des fonctionnaires avec son projet de loi « *pour l'efficacité de la Fonction publique* » qui prévoit de supprimer les catégories A, B et C, cassant ainsi le lien entre les grilles de rémunération et les qualifications, et posant les conditions pour le développement de la rémunération au mérite et la mise en place d'une Fonction publique « *de métiers* ». Dans cette logique, il ne cache pas son intention de développer les licenciements pour « *insuffisance professionnelle* » tout en maintenant le blocage du point d'indice. De même la CEN s'oppose à toute mesure qui ferait varier la valeur du point d'indice en fonction des versants de la Fonction publique.

Face à ces attaques, la CEN se félicite, avec la FNEC FP-FO, de « *la position de la FGF et de l'UIAFP qui a permis que les 4 fédérations de fonctionnaires FO, CGT, FSU et Solidaires (plus de 50 %) ne participent pas à la dernière réunion avec le ministre Guerini. La CEF considère qu'il n'y a rien à négocier et soutiendra la FGF-FO dans sa décision de ne pas siéger dans les prochaines réunions.* ». Avec la FNEC FP-FO, la CEN considère que « *si le ministre persiste à vouloir mettre en œuvre sa réforme, (...) la question de la mobilisation par la grève est posée.* ». À ce titre, elle invite les syndicats départementaux, en lien avec les sections fédérales, et avec les UD, à contribuer à la préparation de la mobilisation pour le retrait du projet Guerini.

De même, avec la FGF-FO, la CEN continue à revendiquer la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation (10 % tout de suite, sans contrepartie) et le rattrapage des pertes subies depuis 2000 (+ 28,5 %).

À l'Éducation nationale, la colère qui, depuis le mois de janvier, mobilise les personnels et les parents d'élèves contre le « choc des savoirs » et les suppressions d'heures et de postes créant des conditions chaotiques pour la rentrée 2024, est intacte.

Après plusieurs journées d'action nationales (les 1^{er} et 6 février, le 19 mars, le 2 avril, les 14 et 25 mai), alors que la pétition intersyndicale pour l'abandon du « choc des savoirs » recueille près de 84 000 signatures, et après de nombreuses grèves décidées localement, de multiples opérations « *collège mort* » ou « *établissement désert* », des rassemblements et / ou manifestations, des réunions publiques, etc., ils continuent à chercher les moyens efficaces pour empêcher l'application de la réforme Attal. Ainsi, les professeurs de Français et Mathématiques s'organisent aujourd'hui, avec l'aide du SNFOLC, et la plupart du temps avec le soutien de leurs collègues, pour refuser les

formations à la mise en œuvre du « choc des savoirs ».

Les reculs successifs du ministère, au cours des derniers mois, sur plusieurs fermetures de CPGE, sur les HSE et IMP, puis sur la fusion des statuts d'AED et AESH dans le statut d'ARE (Assistants à la Réussite Educative) confirment l'isolement et la fébrilité du gouvernement, et montrent que la mobilisation des personnels et des parents peut mettre un coup d'arrêt à son plan de liquidation de l'Ecole publique (à plus forte raison aujourd'hui alors que le gouvernement vient de subir une défaite électorale considérable).

Cependant, malgré le rejet très largement majoritaire du « choc des savoirs », malgré plusieurs mois de mobilisations de toutes sortes, malgré sa perte de légitimité et son isolement, le gouvernement maintient sa réforme. C'est inacceptable. C'est scandaleux de constater que le ministère continue de mettre en place cette réforme dans les collèges alors même que l'Assemblée Nationale est dissoute. C'est un déni de démocratie sociale ! Le ministère doit immédiatement retirer sa réforme, il doit abroger les décrets et arrêtés du 15 mars.

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC, pour sa part, a toujours considéré que « *le moyen le plus efficace face à ce gouvernement pour obtenir satisfaction reste la grève et sa généralisation.* ». Mais force est de constater que d'autres organisations ont préféré promouvoir un « *plan d'action dans la durée* » évitant de poser la question de la grève jusqu'à satisfaction des revendications. Lors de la puissante mobilisation des personnels et parents de Seine-Saint-Denis, les mêmes organisations n'ont eu de cesse de vouloir circonscrire cette dernière aux frontières du département, au nom du « *plan d'urgence* » et des spécificités du territoire...

Pour la CEN, l'intervention dans les CA pour proposer des organisations pédagogiques ne triant pas les élèves, au moyen par exemple de la mise en place de groupes hétérogènes, est un leurre qui consiste à appliquer dans le cadre de l'autonomie des établissements, les textes qu'ils combattent par ailleurs.

En effet, soumettre l'issue des mobilisations contre le « choc des savoirs » aux décisions des CA, non seulement ne règle nullement les nombreuses dégradations des conditions de travail, des statuts et des missions que cause la réforme (suppression de l'heure de Technologie en 6^{ème} ; éclatement du groupe classe en Français et en Mathématiques ; alignement des emplois du temps en barrettes...), mais en plus revient à laisser les mains libres au gouvernement tout en isolant les personnels renvoyés à la résistance locale. Pire, c'est jouer le jeu de la territorialisation de l'école et soumettre les conditions de travail des collègues à l'arbitraire des autorités de niveau local.

De son côté, le gouvernement se saisit de la marge de manœuvre qui lui est laissée en poursuivant ses mauvais coups contre l'Ecole, les statuts et missions de ses personnels.

La CEN s'oppose au projet du ministère de l'Education nationale prévoyant de transférer aux recteurs d'académie la gestion des opérations de la carrière des professeurs agrégés (classement à l'entrée dans le corps, évaluation, avancement d'échelon et

de grade...). Elle condamne dans le même temps une réforme des concours et de la formation des enseignants qui, tout en rétablissant la possibilité de passer les concours en fin de 3^{ème} année, maintiendrait la masterisation qui assèche le vivier de candidats et inflige une charge de travail insoutenable aux futurs professeurs, barrerait l'accès à la Fonction publique aux lauréats en M1 qui seraient étudiants-alternants payés 900 € nets mensuels, et contribuerait à la déqualification des enseignants en réduisant le contenu disciplinaire des concours...

La CEN dénonce également la publication tardive de l'arrêté du 28 mai 2024 fixant les taux de promotion à la classe exceptionnelle pour la campagne 2024, la baisse prévue du nombre de promus entre 2023 et 2026 pour les agrégés, les PEPS et les CPE, ainsi que la dégradation du ratio pro/pro des PEPS et des CPE censé passer de 10,5 % en 2024 à 9,5% en 2026.

La CEN dénonce les conditions de travail des précaires de l'Education Nationale : les professeurs contractuels, les AED, les AESH. Ces personnels sont soumis à une pression importante en cette période de renouvellement des contrats. Le SNFOLC soutient ces personnels et intervient dans les établissements et auprès des rectorats pour les défendre. Il continue de porter leurs revendications : un vrai salaire, un vrai statut et la garantie de réemploi.

Dans le réseau AEFÉ, la CEN revendique l'augmentation des salaires des personnels de droit local (PDL) avec l'accès aux mêmes primes que les détachés, et un vrai statut et une protection sociale pour les AESH actuellement en contrat privé direct avec les parents.

Enfin, pour réaliser les économies attendues dans le cadre des 700 millions d'euros de coupes budgétaires, le ministère a annoncé le 28 mai aux représentants des personnels de Direction qu'à compter du 1^{er} septembre 2024, les HSA non attribuées aux enseignants seront transformées dans toutes les académies en 30 HSE au lieu de 36 jusqu'à maintenant, alors que l'année scolaire reste fixée à 36 semaines. Il y aurait donc moins d'HSE disponibles. C'est inadmissible, au moment où le gouvernement bloque les salaires, et où il annonce une augmentation de l'enveloppe budgétaire du Pacte enseignant de 98 millions supplémentaires.

Pour la CEN, il n'y a pas de bonne application du « choc des savoirs » qui vaille ! Au contraire, les revendications demeurent à l'ordre du jour :

► **Abrogation des décrets et arrêtés du 17 mars organisant le « choc des savoirs » ;**

► **Annulation des 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires, dont près de 700 millions à l'Education nationale ;**

► **Annulation des suppressions d'heures, de postes, de classes programmées à la rentrée 2024 ; Maintien et création des heures, postes et classes nécessaires ;**

► **Arrêt / abrogation des contre-réformes qui cassent l'Ecole**

publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, SNU, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle, réformes des concours d'accès à l'enseignement, déconcentration de la gestion des agrégés, projet d'externalisation/transfert des PsyEN EDO aux départements ;

► Augmentation du point d'indice (10 % tout de suite et rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2000) !

► Une évolution indiciaire pour les AED et l'accès au CDI pour tous ceux d'entre eux qui le souhaitent ;

► Un statut de la Fonction publique pour les AESH ;

► Un plan de titularisation pour les contractuels qui le souhaitent par un simple examen professionnel.

Constatant, avec la FNEC FP-FO, « que la réforme (du « choc des savoirs ») fait l'unanimité contre elle et que la colère des personnels est intacte, [la CEN] est attentive à toutes les mobilisations qui se poursuivent et ne s'interdit rien pour mobiliser les personnels, y-compris par la grève jusqu'au retrait ».

La CEN se félicite que la FNEC FP-FO et le SNFOLC se soient adressés aux autres organisations syndicales pour appeler ensemble à généraliser le rapport de force pour contraindre le gouvernement à retirer le « choc des savoirs ». Elle constate que pour l'heure les autres O.S. n'ont pas répondu favorablement à cette proposition.

La CEN donne mandat au SN pour s'adresser à nouveau aux syndicats nationaux pour exiger ensemble, au lendemain du 9 juin et de l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale, l'abrogation des décrets et arrêtés du 15 mars sur le « choc des savoirs », en ne s'interdisant rien pour mobiliser si le ministère ne cède pas, y compris par un appel à la grève nationale jusqu'au retrait, et y compris pendant la période des examens notamment pendant le DNB, comme cela est mis en discussion dans certains départements. Elle invite les syndicats départementaux à faire connaître largement la proposition d'action commune faite par FO à l'intersyndicale nationale.

Adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions